

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1755

**Artikel:** Écologie et social... les difficultés d'une approche de droite : exemple d'une mesure injuste et inefficace, et alternatives possibles  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024483>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ecologie et social... les difficultés d'une approche de droite

### *Exemple d'une mesure injuste et inefficace, et alternatives possibles*

Pierre Imhof (7 novembre 2007)

Le candidat radical vaudois au Conseil des Etats Charles Favre a pris deux positions lors du débat du 4 novembre sur la TSR: pour améliorer (ou ne pas péjorer) le pouvoir d'achat des ménages, il faut éviter d'introduire de nouvelles taxes, parce qu'elles sont antisociales; et pour lutter contre le réchauffement climatique, il faut introduire des déductions fiscales supplémentaires en faveur des contribuables qui isolent leur maison ou l'équipent d'installations d'énergie renouvelable.

Il faut prendre acte de cette position de droite sur les taxes et surtout de l'argument avancé - leur caractère antisocial - qui devrait, pour paraître sincère, être repris dans d'autres débats où les radicaux ne s'embarrassent guère du caractère social ou non de leurs positions. On rappellera tout de même que la taxe n'est pas en soi antisociale (DP 1752). Elle peut même être parfaitement sociale, si par exemple elle frappe la consommation d'un bien que l'on souhaite économiser et qu'elle est redistribuée à l'ensemble de la population. Ou si ses modalités de perception

tiennent compte de la capacité de ceux qui doivent la payer.

Par contre, les déductions fiscales sont antisociales, puisque l'avantage qu'elles procurent croît avec le revenu du bénéficiaire, en raison de la progressivité de l'impôt. Ainsi la même installation solaire, déductions fiscales prises en compte, reviendra bien moins cher au millionnaire, qui pourra récupérer le tiers de son coût, qu'à la veuve vivant de sa rente AVS dans la maison familiale, dont le taux d'imposition est beaucoup plus bas. La déduction fiscale a un autre inconvénient: il faut d'abord investir la totalité de la somme de l'installation pour en récupérer une partie, sous forme de déduction fiscale, l'année suivante. Encore un frein pour les personnes ne disposant pas de fortune mobilisable.

Il existe d'autres mécanismes, plus efficaces et plus justes socialement, pour encourager les économies d'énergie. Les subventions directes sont plus justes et plus transparentes. Le montant de la subvention ne dépend pas du revenu du bénéficiaire, mais des travaux

qu'il effectue. Pourquoi déduire fiscalement l'achat et la pose de panneaux solaire quand il est possible d'en abaisser le prix par une subvention directe?

Un autre système, très incitatif, consiste à obliger les compagnies d'électricité à acheter à prix élevé l'électricité produite par des particuliers avec des installations reconnues, telles le solaire, la géothermie, le couplage chaleur-force, les mini-installations hydrauliques, etc. Une manière d'assurer la rentabilité de ces installations. On peut également mettre en place un système incitatif où le prix de rachat évolue périodiquement en fonction de la quantité globale d'électricité rachetée. Plus un réseau achète de courant vert à des particuliers et moins il le paie cher. Ce système permet de garantir un prix d'achat sur une certaine durée au vendeur et incite la compagnie à promouvoir ce genre d'énergie pour diminuer son coût.

On se demande bien pourquoi on consentirait des déductions fiscales quand on peut faire plus social et plus efficace autrement.